



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 15 décembre 2016
PRESIDENCE : Monsieur Pascal Contegat

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 7/2016 concernant
Budget de fonctionnement 2017;

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

Après lecture du rapport de la commission de gestion et discussion,

L'assemblée décide d'accepter le préavis N° 7/2016 par :

OUI : 30 - NON : 0 - ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 15 décembre 2016

Le Président
Pascal Contegat

La Secrétaire
Déborah Pernet

